



Projet Éducatif De Territoire ROMAGNAT 2025/2027



Préambule

L'objectif principale de la politique municipale enfance jeunesse est de répondre au plus près aux besoins des familles et des enfants par la mise en place d'un service public performant qui s'adapte aux évolutions du moment. En effet, l'évolution de la cellule familiale ainsi que tous les problématiques autour de la parentalité ou encore la place de l'enfant au sein de nos structures municipales sont autant d'enjeux qui imposent à la commune de repenser le fonctionnement de ses services tout en apportant la flexibilité souhaitée par les familles notamment dans la gestion de ses modes d'accueil.

Cette orientation générale se retrouve au cœur du projet éducatif de territoire permettant à chaque enfant de s'épanouir au sein des structures d'accueil sur la commune de Romagnat sur la base de projets nouveaux, adaptés et accessibles au plus grand nombre.

ÉVOLUTION DU PEDT 2025-2027 :

Date de présentation du projet : novembre 2024

Le Présent Pedt a été présenté lors du comité de pilotage le 1^{er} octobre 2024 et sera évolutif. En effet, différentes techniques d'animation seront mises en œuvre pour fédérer la communauté éducative autour du projet (de futurs groupes de travail et/ou ateliers seront organisés courant 2025).

Nous avons également déménagé l'ALSH dans des nouveaux locaux en mai 2024. Ce nouveau projet nous a permis de redynamiser notre projet d'animation.

Structurer autour de 3 axes pédagogiques, ce PEDT se décline via un plan d'actions coconstruit avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux :

- > Construire un environnement éducatif épanouissant.
- > Faire évoluer la dynamique de travail pluri acteurs.
- > Réaffirmer les valeurs de la République dans les actions éducatives

Rappel du contexte :

Le PEDT s'appuie sur des orientations et objectifs stratégiques menés dans le cadre d'une politique ambitieuse en partenariat avec les institutions et un tissu associatif riche romagnatois. Ce projet a toujours pour vocation d'être un outil cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative du territoire, dans une perspective de cohérence, de continuité et de concertation.

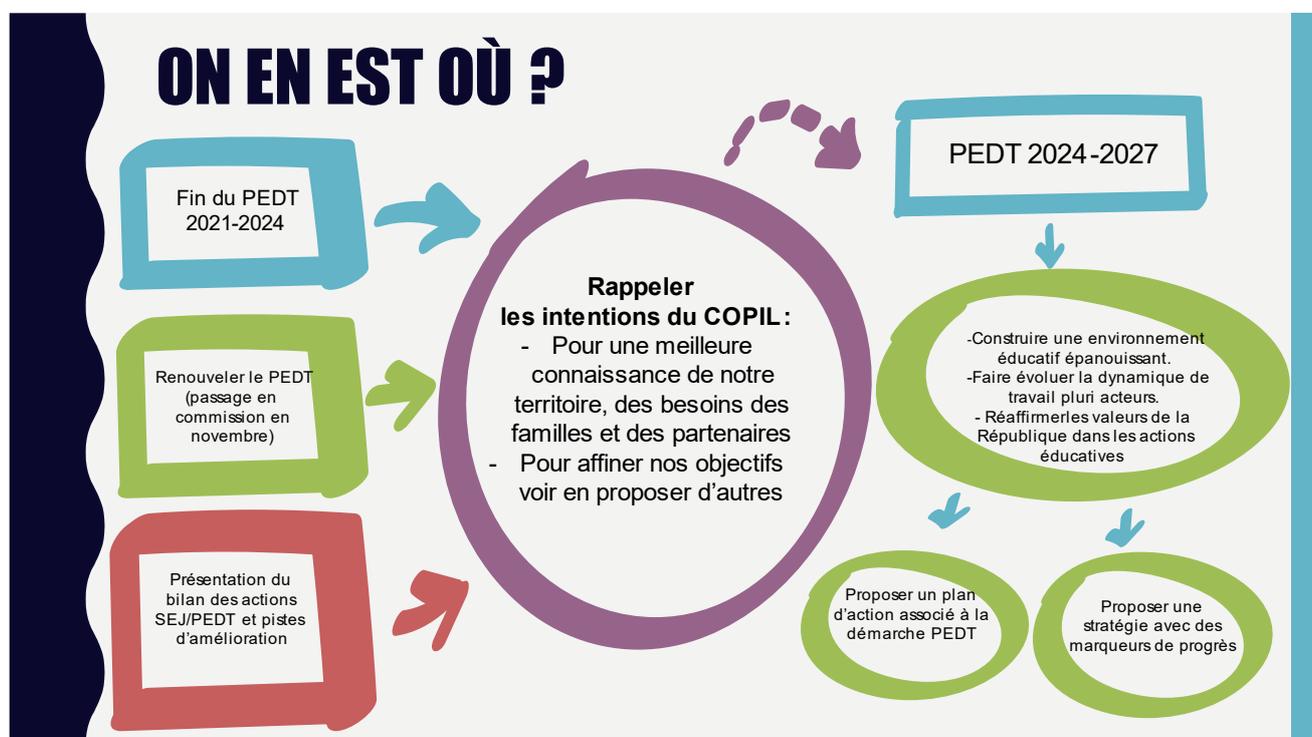
La démarche reste inchangée depuis le précédent PEDT (2021-2024) notamment en associant l'ensemble des acteurs concernés à repenser les politiques éducatives en améliorant l'articulation et la cohérence des temps de l'enfant tout en questionnant la place de chacun. Ce nouveau projet n'a donc pas vocation à définir une organisation mais à repenser nos pratiques pédagogiques communes tout en continuant d'adapter l'offre éducative sur le territoire.

Toujours construit sur la base d'une dynamique de concertation (**partie 1**), il a pour finalité de maintenir une qualité des accueils sur le territoire tout en assurant une cohérence éducative (**partie 2**).

Aussi, ce nouveau PEDT a non seulement pour ambition de favoriser la coéducation et la continuité éducative mais également modifie les habitudes de travail entre les partenaires.

En effet, l'un des objectifs de ce nouveau PEDT permettrait d'examiner la manière dont on est parvenu ou non à atteindre les objectifs fixés notamment :

- En donnant du sens aux écarts (entre ce qui fait et ce que l'on visait)
- En observant les éléments produits et qui n'étaient pas recherchés
- En relevant les pistes d'amélioration afin d'ajuster les propositions



Extrait du copil datant du 1^{er} octobre 2024.

PÉRIMETRE & PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : commune de Romagnat (Romagnat, Saulzet le Chaud, Opme). Le territoire ne se situe pas en zone d'éducation prioritaire

Public concerné : le PEDT concerne prioritairement les enfants de 3 à 14 ans et s'applique aux temps scolaires, périscolaire et extrascolaire. Des projets et actions passerelles entre les structures de la petite enfance et la jeunesse élargissent également le champ d'action du Pedt à d'autres tranches d'âges. En effet, Le public 14-20 ans est également concerné par nos dispositifs tels que Job Ados et l'Asso des jeunes de Romagnat.

Durée du PEDT : 3 ans de janvier 2025 à septembre 2027.

Établissements scolaires concernés par le PEDT

Ecole Jacques Prévert : 113 maternels et 195 élémentaires

Ecole Louise Michel : 82 maternels et 137 élémentaires

Ecole Boris Vian 17 maternels et 28 élémentaires

Soit un totale d'enfants scolarisés : 572 (mis à jour en octobre 2024)

Structures partenaires

La CAF, le SDJES, l'Education Nationale, les associations romagnatoises, le CMI, Unicef.

Les dispositifs et projets existants

La Convention Territoriale Globale (2022-2026)

Les projets d'écoles (élémentaires et maternelles)

Les projets pédagogiques (accueils périscolaires, accueil de loisirs)

Le présent PEDT ainsi que le plan mercredi

Mode d'inscription scolaire, périscolaire et extrascolaire :

- ⇒ Portail famille
- ⇒ Dossier Unique d'Inscription (mis en place depuis septembre 2018 et mis à jour à chaque rentrée scolaire)
- ⇒ Inscription modulable tout au long de l'année

Modalités d'information des familles

- ⇒ Portail famille
- ⇒ Canaux de communication communaux (site internet, Facebook, affichage...)
- ⇒ Rencontres au secrétariat éducation jeunesse

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités :

Fréquentation sur les accueils périscolaires chiffres mis à jour depuis la rentrée de septembre 2024-2025

- ⇒ 35 enfants inscrits le périscolaire de Boris Vian (-6 et +6ans)
- ⇒ 117 enfants inscrits sur le périscolaire de Jacques Prévert -6ans et 187 sur les +6ans.
- ⇒ 65 enfants inscrits sur le périscolaire de Louise Michel en -6ans et 131 sur les +6ans

Fréquentation sur l'ALSH « Le P'tit Monde » sur les périodes de vacances de janvier et l'été 2024 (chiffres en moyenne)

- ⇒ 372 enfants ont fréquenté le P'tit Monde (inscrits au moins 1 fois) dont 47 enfants du canton d'Aubière au mois d'août)
- ⇒ 222 enfants inscrits sur les mercredis (inscrits au moins 1 fois)

PARTIE 1. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE INCHANGÉE

1. STRUCTURE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage PEDT : 1 par an et des réunions de travail par thématiques dans l'année Gouvernance

- ⇒ Présidence : Mairie (élus aux affaires enfance jeunesse et scolaires)
- ⇒ Pilotage : Chargée de coopération CTG
- ⇒ Participants : partenaires associatifs et institutionnels, représentants de parents d'élèves, référents techniques (Académie, Caf...)

Le comité de pilotage est l'organe de concertation institutionnelle, technique et citoyenne. Il est constitué d'acteurs opérationnels du projet : les directrices d'accueils périscolaires et extrascolaire, des parents d'élèves, les représentants des associations, les élus (es), les équipes d'enseignants et les référents territoriaux tels que les partenaires institutionnels (CAF, DDCS et DDEN, EN).

Les objectifs

- ⇒ Prioriser les orientations annuelles et assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PEDT
- ⇒ Animer et piloter le PEDT (communiquer et valoriser les actions, suivre sa déclinaison locale)
- ⇒ Proposer des pistes d'amélioration, de nouvelles actions, échanges de pratiques

Les groupes de travail : Différentes techniques d'animation seront mises en œuvre pour fédérer la communauté éducative autour du projet tels que des ateliers PEDT ou encore des brainstormings organisés par thématique. La mise en place de ce type de réunions et/ou entretiens individuels avec la communauté éducative est nécessaire afin partager des idées, définir les modalités d'interventions, ou encore faciliter des échanges entre partenaires.

- ⇒ Pilotage : chargée de coopération
- ⇒ Participants : la communauté éducative (associations, référents...)

Les objectifs

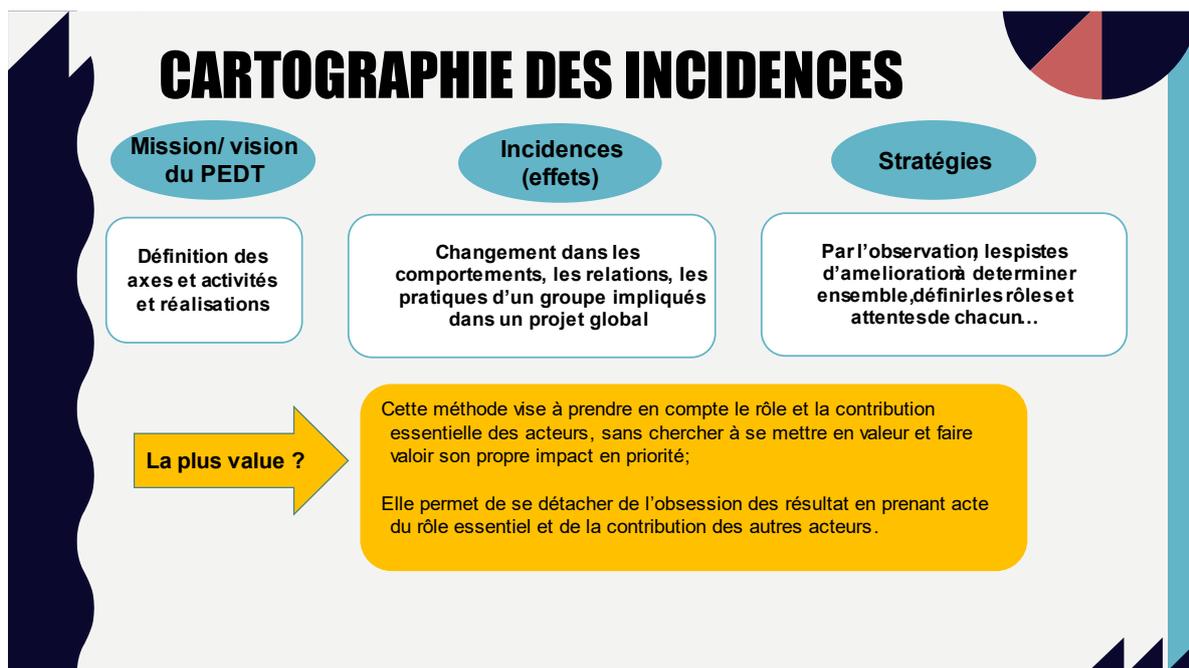
- ⇒ Faciliter les liens entre les structures, les professionnels (la rencontre est essentielle pour améliorer les pratiques de chacun)
- ⇒ Suivre la déclinaison locale et/ou par thématique du PEDT

Présentation du PEDT 2025-2027 le 1^{er} octobre 2024 et sera évolutif courant 2025.

2. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PEDT : IMPACTS ET STRATÉGIES

Le PEDT un outil-guide de travail pour les équipes de direction. A chaque fin de séjour ou de saison, il peut être demandé, à chaque équipe d'établir un bilan permettant d'évaluer la manière dont on est parvenu ou non à atteindre les objectifs fixés, les écarts constatés entre ce qui a été réalisé et ce que l'on visait.

Cependant, suite aux renouvellements successifs des PEDT romagnatois depuis 2015, nous avons constaté que les impacts de ce dernier seraient plus intéressants à évaluer que les résultats eux-mêmes. Autrement dit, le choix méthodologique s'inspire modestement de la méthode de cartographie des incidences. En effet, cet outil « de conduite de changement » permet de définir ce qui est attendu concrètement de chaque acteur/ partenaire pour atteindre des résultats fixés collectivement. Cette technique d'évaluation porte davantage sur les stratégies opérées entre les partenaires que sur le résultat de l'action menée. Cette méthode dont nous nous inspirons, nous permettrait de nous détacher de l'obsession des résultats pour nous focaliser sur le rôle que chaque partenaire occupe et sa contribution réelle à la mise en œuvre de l'action.



Pour cela cette méthode offre une check-list de questions, des grilles d'analyse et de traitement des données, basée sur l'observation et l'analyse. Cela implique que soit organisé de manière régulière des espaces d'échanges entre acteurs tels que la mise en place d'ateliers ou de brainstorming. Nous avons défini un tableau de suivi qui nous permettra de suivre les stratégies opérées pour mener à bien les actions tout au long du PEDT.

A titre d'exemple :

Rappel des objectifs généraux	Incidences = descriptions des relations et actions idéales pour que la vision du PEDT devienne réalité	Rappel des objectifs opérationnels = ce qui est attendu des acteurs	Définition des marqueurs de progrès
Exemple : le PEDT a pour objectif d'assurer la continuité éducative entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire	Comment ? En mobilisant tous les acteurs du territoire autour d'un projet collectif. Pourquoi le faire ? Cela permet à chacun de mieux connaître son environnement de travail (partenaires identifiés, dispositifs mieux repérés et compris...)	Le copil réunit tous les acteurs de l'enfance jeunesse et permet d'aborder les problématiques autour de la vie de l'enfant (aide aux devoirs, accès aux loisirs après l'école et à l'alsj, développer d'autres actions...)	Ce qui est attendu de chacun des acteurs : une méthodologie de projet commune à tous les acteurs (projets d'écoles et projet pédagogiques sur les périscolaires...)

Le PEDT, support à la mise en place de projets pédagogiques

Le PEDT permettra de cadrer les objectifs pédagogiques d'actions nouvelles. Tous les objectifs fixés sont menés dans le respect de la laïcité dont les effets attendus sont :

- L'ouverture d'esprit par la découverte de nouvelles pratiques,
- La complémentarité et travail en commun sur les actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)

La fréquentation de nos différentes actions est bien entendu un élément essentiel de l'évaluation. Ceci nous permet de mesurer l'adaptation de nos propositions à la demande des familles. L'évaluation doit être utilisée pour améliorer la qualité des accueils.

Pour chaque axe fixé, les critères et indicateurs d'évaluation seront d'ordre quantitatif : régularité, participation aux activités proposées...et d'ordre qualitatif : évolution de l'enfant, relations avec les autres enfants et les adultes, intégration des règles de vie...

⇒ *Indicateurs quantitatifs* : nombre d'inscrits, de participants, nombre d'associations associées, nombre de projet menés, nombre de projets transversaux menés.

Indicateurs qualitatifs : retour des différents acteurs de la communauté éducative et des enfants sur la qualité des activités proposées, leurs intérêts, la fatigue des enfants.

Différents outils seront utilisés pour l'évaluation : les conseils d'enfants, les réunions de bilan avec les équipes d'animation, les fiches actions, les réunions avec les parents, les enseignants, les enquêtes de satisfactions adressées aux parents et aux enfants.

AXES

INDICATEURS

OUTILS

<p>Construire un environnement éducatif épanouissant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités • Accueil des enfants en situation de handicap • Conformité à la réglementation • Satisfaction des familles • Accessibilité à toutes les familles, • Diversité des projets 	<p>-Enquêtes de satisfaction</p> <p>-Formation continue du personnel d'animation et mise en place d'analyse des pratiques professionnelles</p> <p>- Mesurer l'implication des enfants aux enjeux citoyens : la mesure de cette implication sera liée, par exemple à l'inscription aux projets de service-citoyens...</p>
<p>Faire évoluer la dynamique de travail pluri acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des moyens et des pratiques de travail • Communication et formation • Temps de concertation des acteurs • Suivi des projets par tous les acteurs 	<p>-Suivi des enfants tout au long de la journée/carnet de liaison alimenté par les équipes d'animateurs</p> <p>- Etablir des stratégie ou méthode de travail commune</p> <p>- organiser des réunions de concertation entre partenaires (des petits déjeuners thématiques)</p> <p>- Création d'outils d'information et de communication à destination des familles (Dossier unique d'inscription, plaquettes de programmations d'activités et le Portail famille)</p>
<p>Réaffirmer les valeurs de la République dans les actions éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des espaces péri et extrascolaires un lieu d'exercice actif de la citoyenneté en favorisant le respect des différences, des règles de vie commune. • Communication et formation • Mise en œuvre du droit de participation démocratique et d'expression des enfants au sein des structures et de la démocratie participative de la ville • Accorder une place à l'intergénérationnel dans les projets 	<p>-Organisations de brainstormings thématiques</p> <p>-Organisation d'actions de citoyenneté (cérémonies...)</p> <p>-Implication des enfants et jeunes dans le cadre du budget participatif de la ville</p> <p>-Mise en place de projets intergénérationnels avec l'Ehpad et la résidence Simone Veil afin de favoriser la rencontre avec des personnes plus âgées.</p> <p>- Accorder une place à la différence (participation à des événements comme le cross solidaire, avoir des moments d'échanges réguliers avec les enfants sur le sujet de la différence, du handicap, organiser des activités avec des intervenants</p>

PARTIE 2. LA COHERENCE DES OFFRES EDUCATIVES SUR LE TERRITOIRE

1. LES OFFRES EDUCATIVES PAR THEMATIQUES

La présentation thématique de l'offre apporte une vision globale et structurée en fonction du lieu d'accueil, des tranches d'âges et des dispositifs.

Thématiques	Offres éducatives par thématiques					
	0/3 ans	3/6ans	7/11 ans	12/15ans	16/17ans	18 ans et +
Petite enfance	Relais Parents Enfants canton					
EAJE	Multi-accueil					
Accueils collectifs mineurs (ACM)	Périscolaire					
	ALSH					
				Le promeneur du net		
				Asso des jeunes de Romagnat		
					Job ados	
Aide à la réussite scolaire	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)					
	Dispositif après l'école étude et aide aux devoirs avec l'association Amicale laïque					
Culture, spectacle	Spectacles jeune public pour les scolaires dans le cadre de la saison culturelle					
	Ateliers/ activités proposés en lien avec le projet pédagogique de l'ALSH					
Sport et musique	Encadrement des activités sportives et musicales en milieu scolaire					
	Encadrement des activités sportives sur le périscolaire					
	Pédibus : accompagnement des enfants après l'école vers les associations					

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

➤ **L'encadrement et activités**

L'accueil périscolaire est encadré par une équipe d'animation professionnelle composée des agents d'école, des Atsem et d'animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance)

Dans chacune des écoles élémentaires et maternelles, les enfants inscrits aux temps périscolaires sont pris en charge avant et après la classe. Compte tenu des incidences budgétaires importantes du PEDT, il est décidé de continuer d'adapter les effectifs d'encadrement en inscrivant le dispositif dans le régime dérogatoire des taux d'encadrement élargis :

- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Cette orientation s'accompagne d'une démarche réelle de qualification du personnel permanent et du remplacement partiel des vacataires par des personnels sous contrats pluriannuels.

➤ **La journée type**

Accueil du matin : activités individuelles calmes (dessin, coloriage, jeux de société...)

Pause méridienne : temps de repas et de détente. Après et avant le déjeuner, les enfants jouent à l'extérieur ou en salle d'activité (selon la météo).

Pedibus /minibus : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du soir : diverses activités en extérieur et en intérieur (selon la météo).

Etude ou Aide aux devoirs

Pour les enfants de l'école maternelle, seront proposées les activités dans les domaines suivants :

- Activités manuelles (Pâte à modeler, découpage, marionnettes, autour de la musique, Déci Patch, mandala, arbre automnal, autour de Noël, peinture, bricolage de saison, objets avec du matériel de récupération).
- Activités artistiques ou d'expression (Jeux de mimes et d'expression, comptines, contes).
- Activités sportives et jeux (Jeux de ronde, motricité, jeux extérieurs, initiation au rugby, parcours vélo, jeux de balles, jeux d'attrape, jeux chantés et dansés, jeux de construction, jeux symboliques, jeux d'équipe, escalade, grands jeux dans le parc)
- Activités culturelles et citoyenneté (Jeux de société, contes, ateliers lecture, bibliothèque, histoires, jardinage, jeux traditionnels du monde)

Pour les enfants de l'école élémentaire :

- Activités manuelles (Origami, modelage, Brico boîte, mandala, marionnettes, mini-théâtre, carte en 3D, manga, attrape-rêves, carnet de vacances, autour des perles, fils tendus, pantin articulé, calligraphie, fabrication d'un baby-foot, d'un jeu de petits chevaux, d'un jeu de dames, papier tressé)
- Activités artistiques ou d'expression (Jeux de mimes et d'expression, danses de différentes formes, éveil musical)
- Activités sportives et jeux (Sports collectifs, tir à l'arc, judo, lutte, VTT, ping-pong, badminton, pétanque, kindball, tchoukball, flag, acrosport, gymnastique, jeux de construction, jeux coopératifs et collectifs, relaxation)
- Activités culturelles et citoyenneté (Anglais, espagnol, initiation au langage des signes, italien, Ateliers

culinaires, expériences scientifiques, visites de la mairie, de la caserne, d'expositions, jeux de stratégie, médiathèque)

➤ **Le pedibus / minibus**

Un convoyage gratuit est organisé par le service Education/jeunesse pour permettre aux enfants de se rendre de leur école à des activités proposées par des associations partenaires.

Ecoles Jacques-Prévert et Louise-Michel : pédibus de 16h30 à 17h

Les enfants encadrés rejoignent à pied les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Ecole Boris-Vian : minibus de 16 h 40 à 17 h

Les enfants empruntent un minibus pour rejoindre les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Comment fonctionne le pedibus/minibus ?

La famille inscrit l'enfant à une activité auprès de l'association en précisant si l'enfant utilisera le pedibus/minibus ou ira à l'activité par ses propres moyens. A la fin de l'activité, la famille vient chercher l'enfant dans les locaux de l'association.

LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DES VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAUTÉ : L'accueil de loisirs baptisé « Le Ptit Monde » a ouvert ses portes le 15 mai 2024

La commune a repensé en 2019 l'espace dédié à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans en envisageant un nouveau « lieu de vie ». Des choix ont donc été effectués pour créer ce nouvel espace adapté aux besoins du service. L'opération de restructuration d'une friche urbaine sur le site de l'ancien lycée professionnel Vercingétorix a permis de créer ce nouveau pôle d'une surface de 663.68 m2 entièrement dédié à l'accueil de loisirs. La création d'espaces différenciés et adaptés au fonctionnement de l'ALSH ainsi qu'aux activités de toutes les tranches d'âges : hall d'entrée, espace adulte-équipe, salles d'activité, une salle de motricité et un espace extérieur de 250 m2 permet de répondre aux mille et une envies de enfants. Aussi, la proximité avec des bâtiments et salles exploitées par la commune avec notamment une salle de spectacle et de création artistique à disposition ou par le tissu associatif (tir à l'arc, école de musique) enrichissent les propositions d'activités.

- Pour les enfants de moins de 6 ans : semaines de vacances à thème, sortie hebdomadaire, activités ludiques intérieures et extérieures, repos méridien, piscine
- Pour les enfants de plus de 6 ans : semaines de vacances à thème, sortie hebdomadaire (nature ou culture- musée), séjours en partenariat avec le comité de jumelage, piscine, bivouac au centre, cinéma de plein air...

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage essentiel de la vie collective où les avis de chacun peuvent être pris en compte.

C'est un lieu de socialisation important entre les enfants ainsi que pour les équipes d'animation. Les parents des enfants inscrits à l'accueil de loisirs ont une place importante. Si bien souvent la prise en charge de la garde demeure le motif prioritaire pour inscrire ces enfants, la qualité pédagogique, la qualité relationnelle, l'écoute et la prise en compte des souhaits et des remarques des familles sont essentielles. Elles doivent alimenter au quotidien la réflexion sur les manières d'agir, de proposer, d'informer, d'accueillir.

Les équipes éducatives adapteront les moyens de communication afin de rendre lisible la pédagogie mise en place. Être à l'écoute ne veut pas dire cependant répondre positivement à toutes les demandes, l'équipe reste garante de son projet pédagogique.

L'accueil de loisirs est agréé, contrôlé et soutenu par différents organismes institutionnels : SDJES, la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle et Infantile

L'accueil de loisirs, dans son organisation et son fonctionnement est conforme aux critères exigés, notamment par l'État. Ceci garantit l'ensemble des moyens nécessaires à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis : locaux, matériels, normes et qualifications de l'encadrement.

Le projet éducatif qui définit l'ensemble des objectifs visés, les projets pédagogiques qui précisent les actions, les objectifs opérationnels et les moyens mis en place sont contrôlés et font l'objet d'un agrément de la part de ces institutions. L'accueil de loisirs se définit comme un lieu éducatif complémentaire aux actions réalisées dans d'autres cadres : celui de la sphère privée (la famille), de la sphère publique (l'école) et celui proposé par les associations sportives et culturelles complémentaires de l'école publique. L'accueil de loisirs est souvent un premier lieu d'expérience de travail pour les jeunes animateurs qui y participent. En cela, il est un lieu privilégié pour l'apprentissage de la prise de responsabilité et la découverte du travail en équipe. Il est pour certains jeunes un élément essentiel dans la construction de leur vie d'adulte actif et responsable.

L'ACCUEIL DES MERCREDIS

Depuis 2018, la commune de Romagnat a signé la charte « Plan mercredi » dans un objectif de valorisation de son offre périscolaire pour une qualité éducative des animations proposées et la mise en place de partenariats avec le tissu associatif local et ainsi une diversification des activités (sports, culture, numérique etc.)

➤ L'organisation générale

Le service éducation jeunesse propose 5 formules d'accueil pour le mercredi de 7h30 à 18h.

Sera appliqué un taux d'encadrement des enfants à :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Le repas a lieu au restaurant scolaire de Louise Michel. L'accueil a lieu à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	De 7 h 30 à 9 h30	De 17 h à 18 h
Mercredi matin sans repas	De 7 h 30 à 9 h30	De 11 h 30 à 12 h 30
Mercredi matin avec repas	De 7 h 30 à 9 h30	De 13 h à 13 h 30
Mercredi après-midi avec repas	De 11 h 30 à 12 h	De 17 h à 18 h
Mercredi après-midi sans repas	De 13 h 30 à 14h	De 17 h à 18 h

Les différents projets d'animation

Ils sont proposés à l'accueil de loisirs le mercredi pour la saison 2025/2026 répondent aux trois objectifs fixés par le Projet Éducatif du Territoire de la commune et sont déclinés en 3 axes éducatifs :

- ⇒ La citoyenneté
- ⇒ Le développement durable
- ⇒ L'accessibilité

AXE 1. LA CITOYENNETE

– Le projet intergénérationnel :

Depuis 2016 sont mis en place des projets en partenariat avec l'EPHAD et depuis 2022 avec la résidence seniors Simone Veil. Sous la forme de partage d'activités ou encore d'ateliers cuisine, découverte de jeux en bois, tout est réuni pour permettre la création d'un lien social entre les générations.

⇒ *Les objectifs :*

- Favoriser le lien social, rompre l'isolement
- Répondre aux besoins de chacun par le biais de rencontres : besoin de réassurance, d'estime de soi, de reconnaissance, d'interactions...
- Favoriser la transmission de savoirs, savoir-être et savoir-vivre
- Intégrer les notions de partage et de respect.

AXE 2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

– Le projet recyclage :

Tout au long de l'année l'équipe met en place des activités autour du recyclage, création d'objets à partir de récupération, collecte de bouchons, des ampoules (Recylum), de piles (Corépile) etc. En 2023 en partenariat avec le VALTOM nous avons pu mener un diagnostic et établir des préconisations autour du gaspillage alimentaire au sein des selfs des restaurants scolaires. Nous continuons de sensibiliser les enfants à faire le tri lors de leurs activités ainsi que pendant le temps du goûter.

– Les ateliers cuisine :

Mise en place d'atelier cuisine à chaque période pour toutes les tranches d'âges. La consommation/l'alimentation, dans un partenariat avec la cuisine centrale sera envisagée dans le but d'inscrire les enfants dans des habitudes et attitudes plus actives portées vers le respect des saisons, la connaissance des origines et moyens de fabrication des produits.

Les Objectifs :

- Éducation alimentaire (équilibre des repas)
- Développement de l'autonomie (je cuisine moi-même mon goûter)
- Découverte du goût, différenciation des saveurs

AXE 3. ACTIONS AUTOUR DU HANDICAP

- **Un accueil inclusif** : le fruit d'une collaboration avec le DALHIR63 (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) et le CMI de Romagnat

La ville de Romagnat poursuit une politique en faveur des enfants porteurs de handicap en favorisant leur inclusion dans l'accueil de loisirs. Depuis 2018 la collectivité s'est mise en relation avec le dispositif du DALHIR afin d'être accompagnée dans sa démarche d'accessibilité. La passerelle avec le CMI (Centre Médical Infantile plus particulièrement avec l'Institut d'Education Motrice. En effet, il est proposé aux jeunes de l'accueil de loisirs et de l'I.E.M de s'ouvrir à de nouvelles perspectives de projet. Notamment par la participation de tous les jeunes au budget participatif de la commune depuis 2021. Ce partenariat est d'autant facilité par notre proximité géographique. Cependant, nous continuons d'échanger régulièrement sur les différentes possibilités qui s'offrent à nous puisque nos deux structures nourrissent l'envie et le besoin de se réunir tant sur des projets existants que pour en créer de nouveaux.

En effet, chaque année un projet de sensibilisation aux différents types de handicap est mis en place auprès du public de l'accueil du mercredi. Pour se faire les interventions de plusieurs associations permettent la création d'animations autour du « handisport » (rugby fauteuil ; torball etc.)

LES PASSERELLES AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

- Lien avec les écoles :
- **Le Projet d'Accueil individualisé (PAI)** : l'accueil de loisirs participe à la mise en œuvre de protocoles des enfants présentant des allergies alimentaires ou des maladies ayant des répercussions sur l'alimentation, notamment en assurant le suivi des enfants.
- **La mutualisation des locaux de l'école Jackie Prévert pour la mise en place de l'aide aux devoirs** : En partenariat avec l'association Amicale Laique, une concertation entre les enseignants, les bénévoles de l'asso et la mairie s'organise en début d'année scolaire afin d'organiser la mise en place du dispositif.

- Liens avec les d'autres partenaires

- **Le partenariat avec UNICEF :**

Depuis 2021 la commune de Romagnat a une Convention de Collaboration Territoriale avec l'UNICEF jusqu'en 2026. L'objectif de cette convention est de faire connaître la Convention Internationale de droits de l'Enfant et la faire vivre à l'échelle de notre territoire et de faire découvrir et soutenir l'UNICEF en participant à des actions communes. Concrètement, la ville de Romagnat bénéficie de conseils et de soutien technique de l'UNICEF pour la mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes (plaidoyers sur les droits de l'enfant, le harcèlement... / bénévoles ou jeunes ambassadeurs de l'UNICEF auprès du public jeune) et participe à des actions comme la journée internationale des droits de l'enfant, la journée de solidarité en collaboration avec l'Asso des jeunes, la nuit de l'eau, le forum des associations...

- Lien avec les services des collectivités

- **Le partenariat avec la médiathèque Arsène Boulay**

Chacun des groupes de l'accueil de loisirs, de 3 à 12 ans bénéficie de temps de visite à la médiathèque au moins une fois par période. Lecture contée par les animateurs ou le personnel de la médiathèque, des emprunts de livres ou encore petits spectacles, diverses animations autour du livre sont proposées. A cette occasion les enfants apprennent également à utiliser un service de proximité : j'emprunte mes livres avec la carte de l'accueil de loisirs, je les utilise, j'en prends soin, je les rends avant la date butoir.

- **Sorties culturelles de proximité**

Organisation de diverses sorties extérieures à visée culturelle :

- Sortie dans les parcs de l'agglomération
- Visites des musées et des expositions : Lecoq, Bargoin, FRAC, etc.
- La semaine du court métrage : chaque année à l'occasion du festival du court métrage l'intégralité des enfants de l'accueil du mercredi participe aux séances de loisirs.

Exploitation d'un lien avec le service culturel de Romagnat :

- Visite des expositions de la galerie du parc
- Participation à des spectacles
- Mise en place d'un projet de rencontre avec une troupe d'artistes dans le cadre de résidence dans la commune.

Ces échanges ont pour objectif de permettre aux enfants d'assister à la création d'un spectacle étape par étape. Les enfants pourront découvrir les différents métiers de scène, comédiens, musiciens, scénariste, technicien de lumière/son, décors et costumes. Les artistes pourront assouvir la curiosité du public, les ouvrir aux différents arts du spectacle.

2. LES OFFRES EDUCATIVES MUNICIPALES TOUJOURS EN VIGUEUR

Les offres éducatives municipales ont été analysées en fonction des principaux objectifs du PEDT. L'analyse porte sur les points clés du PEDT (la cohérence des offres éducatives, la continuité des services et leur accessibilité, la qualité de l'offre éducative, la place et le rôle de chaque acteur éducatif au sein de ce nouveau PEDT, la place des parents et la participation des publics)

- La cohérence éducative de l'offre sur le territoire est en cours de construction
La poursuite de la recherche de complémentarité entre l'offre éducative des temps scolaires et périscolaires est en cours de réflexion avec les différents acteurs.
- La dynamique pluri-acteurs
Des collaborations entre les différents services municipaux sont mises en œuvre. Ces dernières se tissent avec le développement de projets transversaux dont les thématiques portées sont diverses et riches :
 - Le développement durable, une thématique émergente (Les accueils périscolaires et extrascolaire font appel tout au long de l'année à une diversité de services et de partenaires pour mettre en œuvre leurs projets d'animation ou encore l'intervention de l'ETAPS dans la mise en place de projets vélo et pédibus)
 - La citoyenneté et le partenariat avec UNICEF
 - La culture, une thématique particulièrement présente dans les projets scolaires, péri et extrascolaires
 - L'accompagnement à la scolarité est abordé par la mise en place de l'étude après l'école (partenariat avec une association et l'Education nationale).
 - La sensibilisation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) avec la mise en place du dispositif « les promeneurs du net »
- L'accessibilité territoriale et physique
Ces enjeux se traduisent sur le territoire par :
 - Le maillage de l'offre municipale sur un nombre de dispositifs (la mise en place d'un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité accessibles à toutes les familles du territoire en fonction des tranches d'âges, l'accessibilité à des équipements culturels et sportifs, l'accompagnement à la scolarité, les actions transversales)
 - L'articulation avec le tissu associatif complète l'offre éducative de la petite enfance à l'enfance et la jeunesse.
- La continuité de l'offre doit être retravaillée dans un cadre commun et partagé entre tous les acteurs du PEDT.
La qualité de l'offre éducative s'apprécie au regard d'objectifs structurants pour mener à bien une politique globale éducative sur le territoire. Les thématiques de la transversalité et de la mixité doivent être mises en œuvre au cœur de chaque projet porté dans le cadre du PEDT et abordés les points suivants :
 - La variété et l'innovation des offres
 - Le genre et le social
 - Le territoire
 - Les publics dits fragiles (porteurs de handicaps)

ANNEXE

LA JOURNEE TYPE

Ecole	Jacques Prévert	Louis Michel	Boris Vian
Matin arrivée échelonnée	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h50
Pause méridienne	Maternelle 11h45 à 13h45 élémentaire 12h à 14h	Maternelle 11h45 à 13h45 élémentaire 11h50 à 13h50	12h à 13h40
Soir départ échelonné	16h30 à 18h30		16h40 à 18h
Pédibus/minibus	16h30 à 17h		16h40 à 17h
Etude	17 h à 17h 30		

EXTRAIT DU RECUEIL DES TARIFS 2018-2019

Règles communes à l'ensemble des équipements en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

L'ensemble des prestations proposées sur la commune de Romagnat en direction de la petite enfance (le multi accueil), l'enfance et la jeunesse (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs et séjours de vacances), relève du service municipal enfance jeunesse ou du CCAS. Ces prestations sont accessibles prioritairement aux personnes domiciliées dans la commune et dans la limite des places disponibles, aux personnes scolarisées dans la commune de Romagnat. Toutefois, les personnes ne répondant pas à ces critères pourront bénéficier des prestations municipales dans la mesure des places disponibles.

Les tarifs des prestations du service éducation jeunesse sont différents pour les familles résidant à Romagnat et les celles ne résidants pas sur la commune. Ces tarifs dépendent du quotient familial (CAF ou MSA) de la famille.

Base de calcul des tarifs

Les tarifs sont composés :

- D'une cotisation annuelle perçue lors de la première utilisation d'un service
- Du coût de la prestation : repas, accueil périscolaire matin et soir

Le revenu sera défini sur la base de l'année N- 1 et à partir de l'avis d'imposition ou de non-imposition et de l'attestation de paiement adressée par la CAF. Les familles qui ne souhaitent pas justifier de leurs revenus adhèrent de ce fait, au tarif maximum de la prestation du service rendu. Dans le cas d'une garde alternée, des inscriptions spécifiques pourront être réalisées dans la limite des contraintes techniques de gestion des inscriptions par le service enfance jeunesse. Cette inscription se fera sur présentation de justificatifs nécessaires à la prise en compte de la situation de chaque parent.

GRILLES DE TARIFS

Les trois écoles publiques de la commune proposent un accueil périscolaire le matin, à la pause méridienne et le soir. L'accès à ces services est autorisé à l'ensemble des élèves de l'école ayant rempli les conditions d'inscription et de réservation. L'inscription sera réalisée en début d'année scolaire dans le DUI, et pourra être complétée et modifiée conformément au règlement du service. Les familles ont la possibilité de réserver chaque prestation chaque jour. La facturation sera calculée en fonction de la prestation.

Les tarifs des services périscolaires

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Repas	1,00	2,02	2,21	2,62	2,82	3, 10	4,13	4,31
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
ALSH périscolaire soir / étude	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
RESIDENTS NON -ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Repas	1,54	3,02	3,32	3,93	4,23	4,64	6,20	6,46
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73
ALSH périscolaire soir / étude	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73

Les tarifs de l'accueil extrascolaire : mercredi

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Journée complète	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
1/2 journée sans repas	2,07	3,44	3,80	4,49	4,83	5,30	7,07	7,88
1/2 journée avec repas	3,51	5,83	6,42	7,59	8,17	8,97	11,96	13,65
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Journée complète	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
1/2 journée sans repas	3,11	5,18	5,70	6,73	7,24	7,96	10,59	11,81
1/2 journée avec repas	5,25	8,75	9,62	11,38	12,25	13,45	17,93	20,48

Les tarifs de l'accueil extrascolaire : les vacances

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Journée complète	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
Forfait 5 jours	25,45	42,45	46,70	55,15	59,40	65,20	86,95	89,25
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	9,90	16,45	18,10	21,35	23,00	25,25	33,70	36,75
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Journée complète	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
Forfait 5 jours	38,20	63,65	70,00	82,75	89,10	97,80	130,40	133,90
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	14,80	24,65	27,10	32,10	34,55	37,90	50,55	55,15

